



DEPARTEMENT
DES
LANDES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT
DE
SEPTEMBRE 2023
MONT DE MARSAN

SEANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2023

COMMUNE
DE LESPERON

L'an Deux Mil Vingt-trois,
Le neuf du mois de novembre
à 19H30,

Le Conseil Municipal de la Commune de LESPERON
dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Madame Hélène
COUSSEAU Maire,
pour une session ordinaire.

PRESENTS : H. COUSSEAU, B. DUVERGE, M. DOURTHE, P. DOUET, D. HENOUX, O. Le
PALLEC, N. PEREIRA, X. DUHALDE, J. SARAIVA, F. CAMAIDE, E. SAUBION, M.
GASTON, V. LASSERRE

ABSENTS AVEC POUVOIR : B. CEBERIO à M. GASTON, N. LENGELE à H. COUSSEAU
A été élue secrétaire : Brigitte DUVERGE

N°2023-11 - 69 (annule et remplace la délibération n°2023-11-68)

OBJET : Demande autorisation de défrichement pour le projet
photovoltaïque sur l'ancienne carrière

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de centrale
photovoltaïque sur l'ancienne carrière.

Afin de permettre l'avancement de ce projet, il est nécessaire que la société
ENOVA PV2 dépose une demande d'autorisation de défrichement pour la parcelle
concernée, cadastrée Section P n°890.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1/ approuve le projet de défrichement ;
- 2/ autorise Madame Le Maire à donner pouvoir à la société ENOVA PV2 pour
déposer une demande d'autorisation de défrichement pour la parcelle cadastrée
Section P n°890 ;
- 3/ autorise Madame Le Maire à signer tout document nécessaire en vue de la
construction du projet photovoltaïque.

Pour extrait conforme au Registre des délibérations.

Le Maire, Hélène COUSSEAU.



MANDAT DE POUVOIR
(pour demande d'autorisation de défrichement)

Je soussigné ¹

Madame Hélène COUSSEAU, maire de la commune de Lesperon, agissant en qualité de Maire de la Commune et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes suivant la délibération du 9 novembre 2023,

Mail : mairie@lesperon.fr

Agissant en qualité de propriétaire, de la parcelle suivante cadastré :

Section: P

Numéro : 890

Au lieu-dit Chemin des sables, sur la commune de Lesperon (40 260)

déclare donner mon accord pour réaliser des travaux de défrichement sur la ou les parcelle désignée ci-avant et **donner pouvoirs**

à la société ENOVA PV2, société par actions simplifiée au capital de 100,00 Euros, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 849 766 092, représentée par Monsieur Benjamin TINTIGNAC et filiale à 100% d'Enoé Energie,

domiciliée à 10.2 les Docks 10 Place de la Joliette 13002 Marseille 2^e Arrondissement,

pour :

1. Déposer en mes lieux et place, un dossier de demande d'autorisation de défrichement auprès des services de l'État (DDTM) et signer tous documents s'y rapportant.
2. Prendre tous les engagements conditionnant l'octroi de l'autorisation de défricher les parcelles faisant l'objet de la demande d'autorisation.
3. Réaliser des travaux de défrichement sur la ou les parcelle(s) précédemment désignée(s) en accord avec les textes réglementaires en vigueur.

Fait à LESPERON

le 16-11-2023

Nom du Mandant :

Mme. Hélène COUSSEAU



Nom du Mandataire :

M. Benjamin TINTIGNAC

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé, Bon pour pouvoir »

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé, Bon pour acceptation »

Lu et approuvé, Bon pour pouvoir.

¹ Indiquer le nom de jeune fille si nécessaire.

² Rayer la mention inutile.